

Plan Local d'Urbanisme de Trenal

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables PADD



Révision prescrite le 23.10.2014

Dossier arrêté le 22.10.2015

Mise à l'enquête publique du

PLU approuvé le

Vu pour rester annexé à la délibération du


22 OCT. 2015
Le Maire
Jean ROY

SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études Eau, Environnement, Géologie,
Déchets, Assainissement



6, boulevard DIDEROT - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60
www.sciences-environnement.fr
SCIENCES-ENVIRONNEMENT@wanadoo.fr



Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

SOMMAIRE

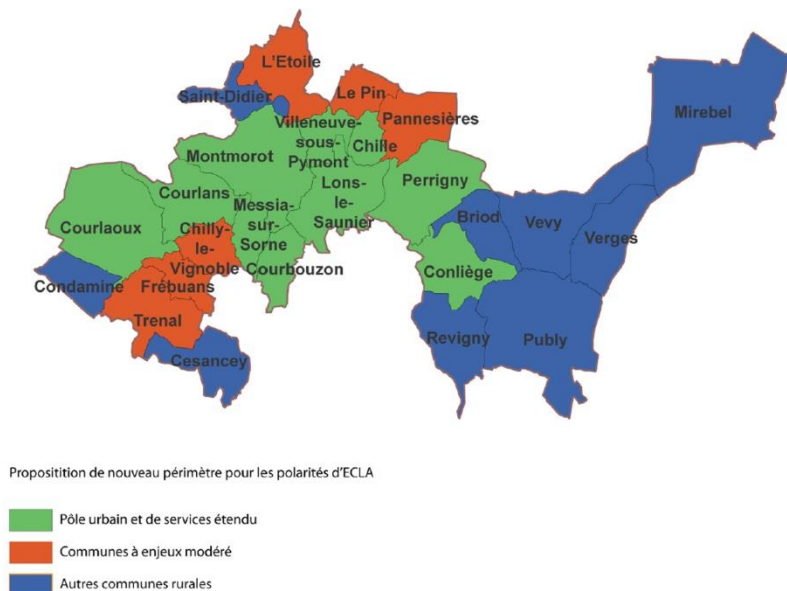
SOMMAIRE.....	3
Objectif 1/ Assumer le rôle de commune rurale à enjeux modérés.....	5
Action n°1 : Poursuivre le développement démographique pour préserver le groupe scolaire.....	5
Niveau de population en 2029.....	5
Développer le parc de logements pour accueillir les nouveaux habitants et maintenir la population en place .	6
Pérenniser le parc locatif pour faciliter les parcours résidentiels	6
Action n°2 : Maintenir les emplois présents sur la commune	7
Favoriser la mixité des activités dans le tissu bâti	7
Préserver le potentiel agricole du territoire	7
Objectif 2/ Renforcer l’offre en équipements ainsi que le lien social	9
Action n°1 : Conserver le RPI et l’accueil périscolaire.....	9
Continuer à attirer des familles et de jeunes couples à venir s’installer sur la commune	9
Action n°2 : Créer une deuxième aire de jeux dans le village de Trenal.....	9
Offrir une aire de jeux aux habitants du village.....	9
Créer un espace public accueillant au cœur du village.....	9
Action n°3 : Conforter l’espace de la salle des fêtes.....	9
Mise aux normes accessibilité de la salle.....	9
Développer le pôle animation du village	9
Action n°4 : Permettre l’accès au haut-débit pour tous les habitants de la commune.....	10
Offrir la fibre optique à tous les habitants de la commune	10
Objectif 3/ Sécuriser les déplacements internes et externes au territoire	11
Action n°1 : Modifier la perception physique des entrées de village et du hameau.....	11
Marquer les entrées d’agglomération	11
Sécuriser la traversée des zones habitées	11
Action n°2 : Sécuriser l’accès à la RD 1083	11
Action n°3 : Développer les connexions piétonnes inter-quartiers.....	11
Conforter voire développer les cheminements existants.....	11
Créer de nouvelles connexions douces.....	11
Objectif 4/ Assurer un développement urbain respectueux des enjeux paysagers et architecturaux de la commune	13
Action n°1 : Conserver une unité architecturale dans les parties anciennes	13
Porter une attention particulière à l’aspect extérieur des constructions	13
Action n°2 : Préserver les ouvertures paysagères et les points de vue remarquables.....	13
Préserver les entrées de villages et de hameau	13
Conserver les silhouettes bâties	13
Protéger les éléments paysagers d’intérêt	14
Action n°3 : Identifier les éléments à caractère « patrimonial »	14
Recenser les éléments bâtis ou naturels (L 123-1-5 III 2° CU)	14
Assurer leur conservation	14

Objectif 5/ Objectifs de modération de consommation d'espace.....	15
Action n°1 : Mettre en œuvre une politique de consommation d'espace économe	15
Prioriser l'urbanisation des dents creuses	15
Action n°2 : Développer l'urbanisation de manière raisonnable et raisonnée	15
Développer l'urbanisation en respect des objectifs du SCoT	15
Recentrer l'urbanisation en cœur de village.....	15
Permettre la diversification des formes bâties.....	16
Action n°3 : Réduire les surfaces constructibles offertes par le POS.....	16
Objectif 6/ Préserver et valoriser l'environnement.....	17
Action n°1 : Adapter l'urbanisation aux risques naturels	17
Prendre en compte le risque de mouvements de terrain	17
Prendre en compte le risque d'inondation	17
Action n°2 : Préserver la ressource en eau potable.....	18
Prendre en compte le puits de Trenal	18
Réduire les rejets dans le milieu naturel.....	18
Action n°3 : Préserver la biodiversité.....	18
Protéger les milieux naturels remarquables.....	18
Maintenir et préserver les corridors écologiques.....	18
Action n°4 : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre	18
Limiter l'étalement urbain	18
Favoriser les déplacements doux.....	18
Promouvoir l'utilisation de dispositifs technologiques permettant de produire de la chaleur, de l'électricité, moins énergivores.....	18
Prendre en compte les orientations du PCET	18

OBJECTIF 1/ ASSUMER LE ROLE DE COMMUNE RURALE A ENJEUX MODERES

Au sein de l'armature actuelle définie par le SCoT du Pays Lédonien, Trenal est considérée comme une commune rurale.

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2015-2021, en cours d'élaboration sur le territoire de la communauté d'agglomération ECLA, a proposé l'intégration de la commune dans le groupe des communes à enjeux modérés avec 5 autres communes.



ACTION N°1 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE POUR PRESERVER LE GROUPE SCOLAIRE

Niveau de population en 2029

En 2011, la population de Trenal atteignait 372 habitants.

Les élus souhaitent que leur territoire continue de se développer mais de manière maîtrisée car Trenal est avant tout un village qui n'a pas vocation à devenir une commune dortoir sans identité.

Les élus se sont positionnés sur un développement correspondant au rythme de croissance annuel de la population qui s'est produit ces dernières années (croissance moyenne annuelle entre 2006 et 2011 : 0,77%/an).

Ainsi, pour les 15 prochaines années, l'objectif démographique à atteindre est :

	Scénario
Population totale en 2029	427 habitants
Accroissement de population 2011-2029	55 habitants
Taux de croissance annuel (%/an) 2011 - 2029	0,77 %/an

Développer le parc de logements pour accueillir les nouveaux habitants et maintenir la population en place

En 2011, la commune de Trenal comptait 157 résidences principales. La taille moyenne des ménages était de 2,37 personnes /ménage.

Les prévisions quantitatives de logements supplémentaires à créer d'ici 2029 pour accueillir les 55 habitants supplémentaires et maintenir les 372 habitants présents en 2011 sur la commune doivent prendre en compte deux phénomènes :

- L'accueil de nouveaux ménages ;
- Le desserrement de la population.

On considère tout d'abord que la taille moyenne des nouveaux ménages venant s'installer sur la commune est de 3 personnes/ménage.

Par ailleurs, on prend en compte la tendance à la baisse de la taille moyenne des ménages ; en effet, les ménages trenaliens étaient composés en moyenne en 1990 de 2,56 personnes/ménage. L'anticipation de cette baisse permet d'estimer que la taille moyenne des ménages qui résideront sur Trenal en 2029 sera de 2,33 personnes/ménage.

	Scénario
Population totale en 2029	427 habitants
Accroissement de population 2011-2029	55 habitants
Taux de croissance annuel (%/an) 2011 - 2029	0,77%/an
Nombre de nouveaux logements à créer entre 2011 et 2029	21 logements
Dont logements nécessaires à la décohabitation	3 logements

Résorber la vacance

Si l'Insee 2011 recensait 21 logements vacants sur la commune de Trenal (soit une part de 11,5%) les élus ont procédé à un nouveau recensement en 2014 car la vacance leur paraissait moins importante sur leur territoire. D'après leur décompte, 16 logements sont vacants en 2014.

D'après les données SITADEL, on recense 5 logements supplémentaires entre 2011 et 2014 ce qui revient à considérer comme hypothèse 162 résidences principales en 2014. Par ailleurs, on estime que le nombre de résidences secondaires se maintient à 5 unités.

En conséquence, la part de logements vacants en 2014 est estimée à 8,8%.

L'objectif consiste à diminuer la part de logements vacants pour atteindre un taux de vacance proche des 7,5% c'est-à-dire ce qui est communément admis d'un point de vue statistique comme acceptable pour assurer une bonne rotation des ménages.

En conséquence, on considère que deux logements vacants pourront constituer un potentiel pour accueillir de nouveaux ménages et atteindre ainsi une vacance de 7,6%.

Le besoin d'ici les 15 prochaines années s'élève donc à
21-2 = **19 logements à créer.**

Pérenniser le parc locatif pour faciliter les parcours résidentiels

En 2011, la commune de Trenal disposait sur son territoire de 22 logements locatifs dont 4 appartiennent à la commune. La part de logements locatifs atteignait 14% du parc de résidences principales. Il n'existe pas de logement social sur la commune.

Le parc locatif constitue un enjeu pour les élus car ce type de logement permet d'attirer des jeunes couples à venir s'installer sur le territoire et débiter ainsi leur parcours résidentiel (ces derniers deviendront peut-être par la suite de futurs propriétaires soit de constructions déjà existantes ou bien feront bâtir sur la commune). Par ailleurs, les familles locataires sur la commune scolarisent leurs enfants dans les établissements du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Trenal, Frébuans, Mallerey.

ACTION N°2 : MAINTENIR LES EMPLOIS PRESENTS SUR LA COMMUNE

Favoriser la mixité des activités dans le tissu bâti

- Permettre l'implantation de nouvelles activités artisanales
- Intégrer les projets de développement des activités dans le respect du voisinage résidentiel

Préserver le potentiel agricole du territoire

- Protéger durablement le siège de l'exploitation située à Beyne
- Préserver les terres à forte valeur agronomique et les accès
- Trouver un équilibre entre préservation des terres agricoles et développement de l'urbanisation

OBJECTIF 2/ RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS AINSI QUE LE LIEN SOCIAL

ACTION N°1 : CONSERVER LE RPI ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Trenal et les communes de Frébuans et Mallerey sont réunies au sein d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Ce RPI est dit « éclaté » avec deux écoles, l'une sur Trenal et l'autre sur Frébuans. Un accueil périscolaire est dispensé dans les deux établissements mais il n'existe pas de transport qui permettent de ramener les élèves sur Trenal après le temps scolaire lorsque ces derniers sont partis sur Frébuans pour le périscolaire.

Continuer à attirer des familles et de jeunes couples à venir s'installer sur la commune

- ❑ Proposer une offre en logements locatifs attractive et adaptée
- ❑ Offrir des possibilités pour construire de nouveaux logements
- ❑ Conserver l'identité et le cadre rural de la commune
- ❑ Améliorer le fonctionnement du périscolaire (transport)

ACTION N°2 : CREER UNE DEUXIEME AIRE DE JEUX DANS LE VILLAGE DE TRENAL

Offrir une aire de jeux aux habitants du village

- ❑ Installer une petite plateforme de jeux permettant aux familles et leurs enfants de venir se détendre

Créer un espace public accueillant au cœur du village

- ❑ Créer un espace de rencontre polyfonctionnel (aire de jeux, animation,...)
- ❑ Permettre l'accès au site par des cheminements doux
- ❑ Sécuriser le site vis-à-vis de la circulation automobile

ACTION N°3 : CONFORTER L'ESPACE DE LA SALLE DES FETES

Mise aux normes accessibilité de la salle

- ❑ Répondre à la législation sur la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (PMR) des Etablissements Recevant du Public (ERP)

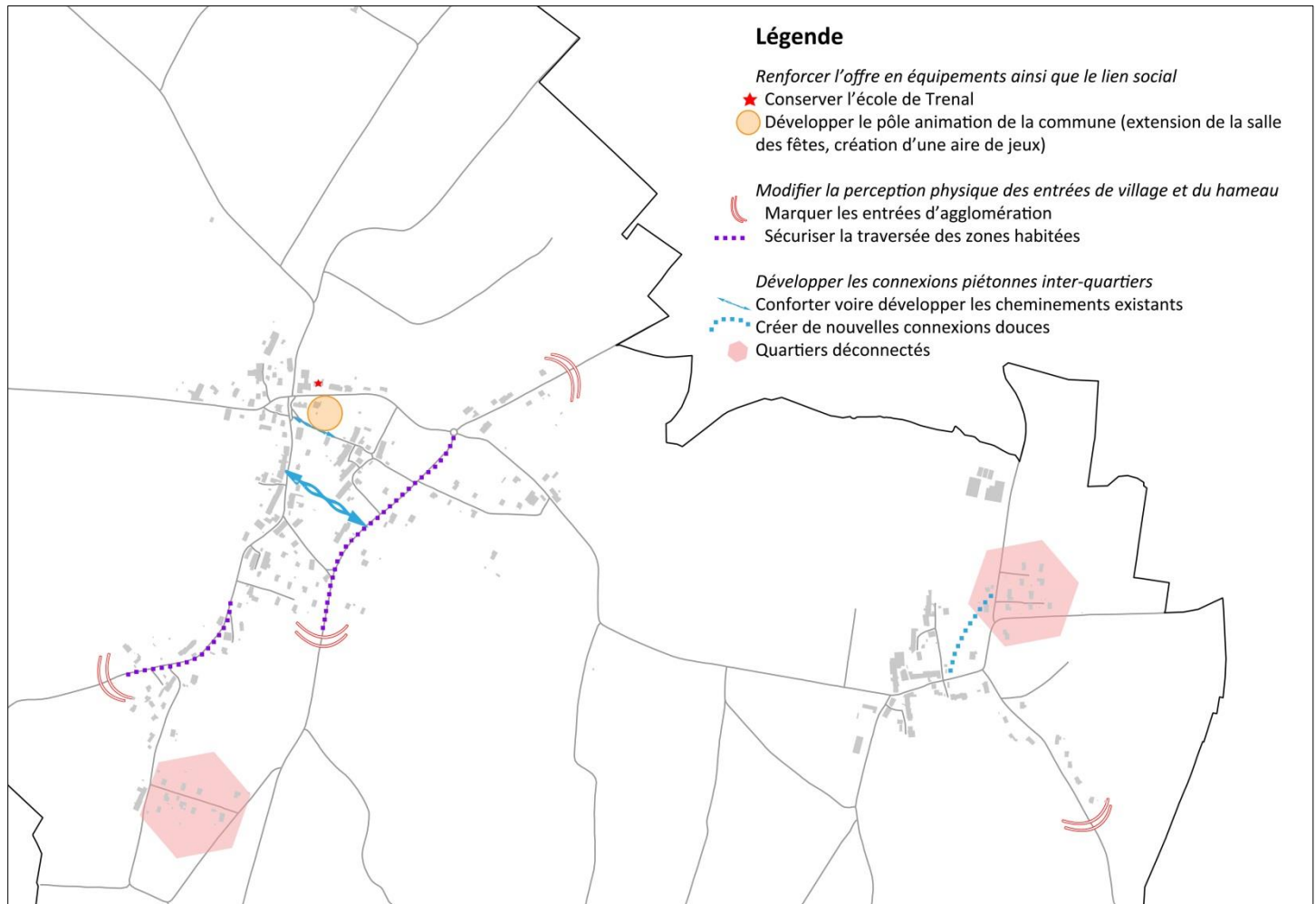
Développer le pôle animation du village

- ❑ Créer une extension couverte de la salle des fêtes

ACTION N°4 : PERMETTRE L'ACCES AU HAUT-DEBIT POUR TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Offrir la fibre optique à tous les habitants de la commune

- Profiter du programme mené par l'opérateur « Orange » sur tout le territoire d'ECLA entre 2015 et 2020 qui doit permettre aux particuliers de pouvoir se raccorder à la fibre optique



OBJECTIF 3/ SECURISER LES DEPLACEMENTS INTERNES ET EXTERNES AU TERRITOIRE

ACTION N°1 : MODIFIER LA PERCEPTION PHYSIQUE DES ENTREES DE VILLAGE ET DU HAMEAU

Marquer les entrées d'agglomération

- Modifier l'emplacement des panneaux d'entrée d'agglomération :
 - Marquer l'entrée d'agglomération au sud de Beyne
 - Intégrer « La Fouilla » dans l'agglomération trenalienne
- Sécuriser le carrefour de Beyne :
 - Remplacer les panneaux « cédez-le-passage » par des panneaux « stop »

Sécuriser la traversée des zones habitées

- Faire ralentir les automobilistes sur la route de Sainte-Agnès
- Sécuriser la route de Mallerey (RD n°132)

ACTION N°2 : SECURISER L'ACCES A LA RD 1083

- Construction d'un rond-point prévu dans le cadre du contournement Ouest de Lons-le-Saunier

ACTION N°3 : DEVELOPPER LES CONNEXIONS PIETONNES INTER-QUARTIERS

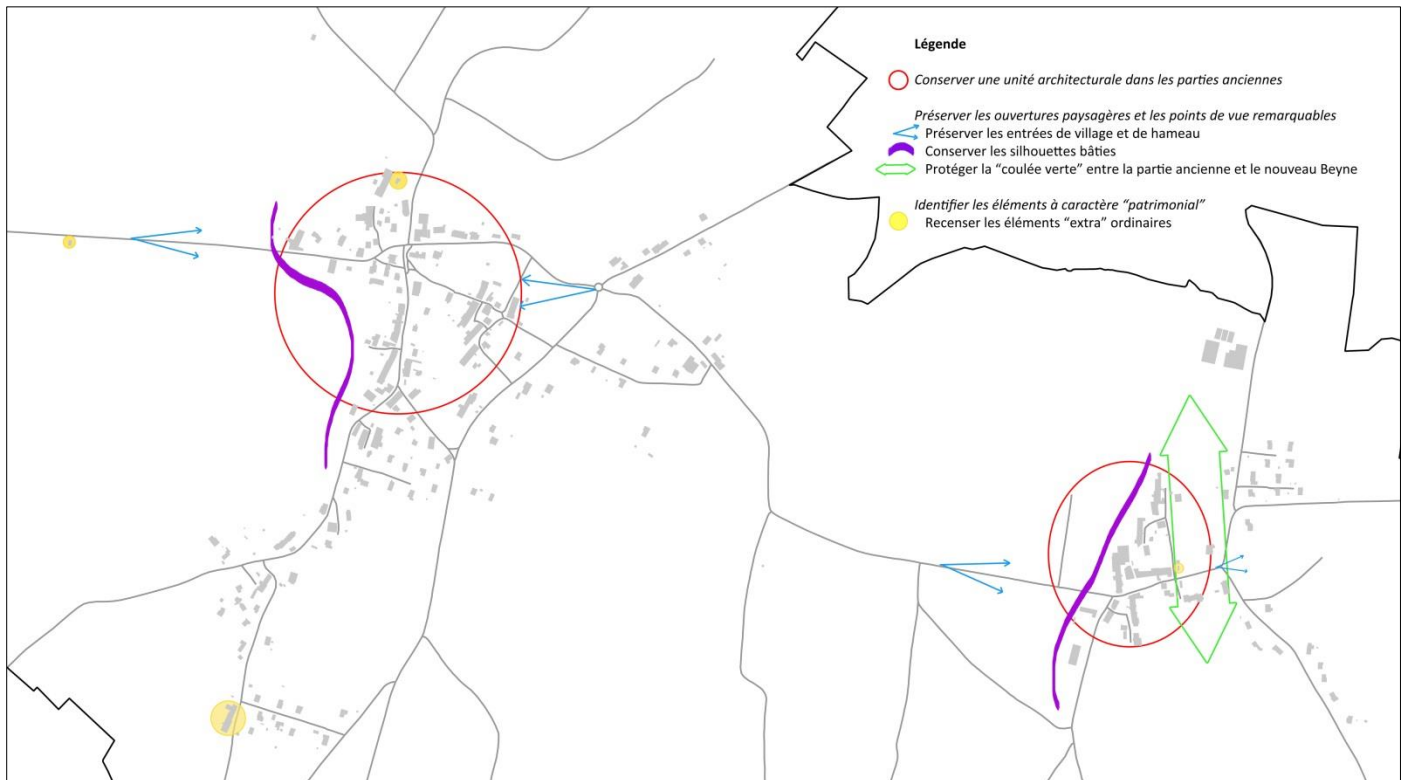
Conforter voire développer les cheminements existants

- Réaliser des travaux de stabilisation du sentier du Mont entre le village haut et le village bas
- Elargir le sentier des Merles pour permettre aux utilisateurs de se croiser et aux familles de l'utiliser avec des poussettes

Créer de nouvelles connexions douces

- Proposer un cheminement alternatif à la route départementale à Beyne pour sécuriser la circulation des piétons et notamment celle des enfants qui se rendent à l'arrêt de bus ou à l'aire de jeux

OBJECTIF 4/ ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES ENJEUX PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX DE LA COMMUNE



ACTION N°1 : CONSERVER UNE UNITE ARCHITECTURALE DANS LES PARTIES ANCIENNES

Porter une attention particulière à l'aspect extérieur des constructions

- Préconiser un rappel des codes architecturaux traditionnels dans le cas de nouvelles constructions
- Etre attentif lors de la réhabilitation ou de travaux sur les anciennes fermes
- Garder la réhabilitation contemporaine comme une possibilité

ACTION N°2 : PRESERVER LES OUVERTURES PAYSAGERES ET LES POINTS DE VUE REMARQUABLES

Préserver les entrées de villages et de hameau

- Préserver les ouvertures paysagères
- Conserver la qualité du bâti situé en entrée de village

Conserver les silhouettes bâties

- Proscrire les extensions de l'urbanisation afin de conserver les fronts bâtis déjà existants

Protéger les éléments paysagers d'intérêt

- Conserver les alignements d'arbres, les réseaux de haies
- Protéger la « coulée verte » entre la partie ancienne et le nouveau Beyne

ACTION N°3 : IDENTIFIER LES ELEMENTS A CARACTERE « PATRIMONIAL »

Recenser les éléments bâtis ou naturels (L 123-1-5 III 2° CU)

- Identifier les éléments « extra » ordinaires situés sur la commune

Assurer leur conservation

- Proposer des recommandations en cas de travaux ou d'aménagement sur les sites repérés

OBJECTIF 5/ OBJECTIFS DE MODERATION DE CONSOMMATION D'ESPACE

La commune de Trenal souhaite accueillir 55 nouveaux habitants d'ici les 15 prochaines années soit un niveau de population pour 2029 de 427 habitants.

Le nombre de logements à créer pour répondre à cette évolution démographique est de 19 logements.

ACTION N°1 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE CONSOMMATION D'ESPACE ECONOMOME

Prioriser l'urbanisation des dents creuses

- Comblent les dents creuses situées dans les tissus déjà urbanisés
- Limiter l'étalement urbain
- Eviter de créer de nouveaux quartiers périphériques « déconnectés » du centre du village ou du hameau

D'après la définition établit par le SCoT du Pays Lédonien pour caractériser une « dent creuse » :

- Espace non construit entouré de constructions
- Dont la superficie n'excède pas 4000m²

Les dents creuses représentent un potentiel de 1,08 ha qui pourront être utilisés pour la construction de logements pour les 15 prochaines années au sein de l'enveloppe urbaine.

ACTION N°2 : DEVELOPPER L'URBANISATION DE MANIERE RAISONNABLE ET RAISONNEE

Développer l'urbanisation en respect des objectifs du SCoT

Trenal est considérée comme une commune rurale.

Le développement des communes dites rurales doit respecter les principes suivants :

- 2/3 des surfaces urbanisées avec une densité minimum de 10 log/ha
- 1/3 des surfaces sans contraintes particulières

=> Les zones destinées à l'urbanisation future (1AU et 2AU) s'inscriront dans une enveloppe foncière de 5 ha dont **2 ha maximum en urbanisation immédiate**

Le projet de développement de la commune doit donc s'inscrire dans une enveloppe foncière de 2 ha.

Recentrer l'urbanisation en cœur de village

- Conserver les limites physiques actuelles du village et du hameau de Beyne : préserver les ouvertures paysagères, les cônes de vue, les espaces agricoles et naturels
- Privilégier le raccordement aux réseaux existants (assainissement collectif)
- Limiter les déplacements : ne plus créer de quartiers déconnectés
- Favoriser la proximité avec les équipements et services publics (école, mairie)

Permettre la diversification des formes bâties

Proposer dans les espaces à urbaniser des typologies d'habitat et des formes urbaines plus denses et moins consommatrices d'espace :

- habitat individuel, habitat jumelé, petits collectifs, ...
- Instaurer des objectifs en matière de densité : 10 log/ha au minimum



ACTION N°3 : REDUIRE LES SURFACES CONSTRUCTIBLES OFFERTES PAR LE POS

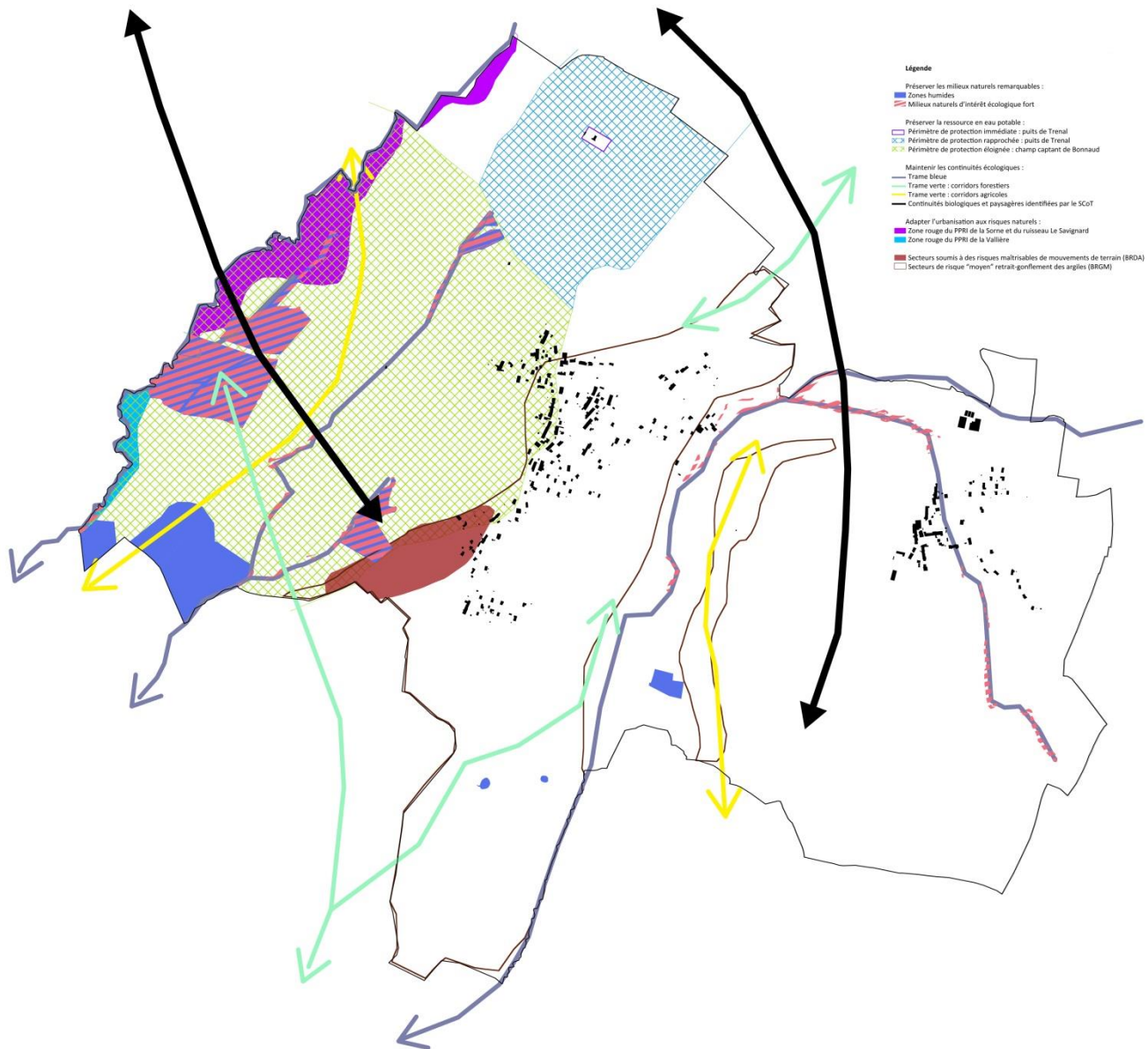
Pour rappel, entre 2000 et 2014 :

3 ha ont été consommés pour le développement résidentiel avec une densité moyenne de 6,6 log/ha.

Le POS de la commune offrait un potentiel en urbanisation immédiate de 12,78 ha (dont 6675m² de zone 1NA ont été consommés).

Le PLU délimite 1,83 ha de zone en extension de l'urbanisation constructible (zone U et AU) soit 14% du potentiel offert par le POS actuel.

OBJECTIF 6/ PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT



ACTION N°1 : ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS

Prendre en compte le risque de mouvements de terrain

- Recommander la réalisation d'une étude géotechnique préalablement à tout projet de construction dans les zones de risques maîtrisables identifiés par le BRDA
- Recommander la réalisation d'une étude géotechnique préalablement à tout projet de construction dans les zones de risque « moyen » retrait-gonflement des argiles identifiées par le BRGM

Prendre en compte le risque d'inondation

- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Limiter les effets de l'écoulement des eaux pluviales en favorisant une infiltration à la parcelle si la nature du sol le permet

- Prendre en compte la présence sur le territoire de deux PPRI (PPRI de la Sorne et du Savignard, PPRI de la Vallière) mais en dehors des zones urbanisées
- Protéger les zones humides qui ont un rôle épurateur

ACTION N°2 : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Prendre en compte le puits de Trenal

- Respecter la réglementation de protection du captage

Réduire les rejets dans le milieu naturel

- Mise en place du séparatif sur le village (travaux prévus en 2016-2017)
- S'assurer que toutes les extensions urbaines soient raccordées à la station d'épuration de la commune
- Répondre aux dysfonctionnements de la station d'épuration : compétence ECLA
- Protéger les zones humides

ACTION N°3 : PRESERVER LA BIODIVERSITE

Protéger les milieux naturels remarquables

- Protéger les zones humides, les milieux aquatiques (ruisseaux, mares)
- Protéger les ripisylves
- Préserver les vergers remarquables attirant une faune spécifique

Maintenir et préserver les corridors écologiques

- Protéger la trame bleue : réseau hydrographique et ripisylve
- Protéger la trame verte : corridors forestiers et agricoles
- Préserver les continuités biologiques et paysagères identifiées par le SCoT du Pays Lédonien

ACTION N°4 : PROMOUVOIR L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Limiter l'étalement urbain

Cf. Objectif 5

Favoriser les déplacements doux

Cf. Objectif 3

Promouvoir l'utilisation de dispositifs technologiques permettant de produire de la chaleur, de l'électricité, moins énergivores

Prendre en compte les orientations du PCET

Le plan d'action décline les enjeux du Plan Climat au regard de l'objectif des 3 x 20 à l'horizon 2020, à savoir :

- - réduire de 20 % les émissions de GES ;

- - améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ;
- - porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le 1^{er} plan regroupe l'ensemble des actions déjà engagées depuis 2010 et préfigure les actions à engager d'ici 2015 car la définition d'un 2^{ème} plan quinquennal 2015-2020 est en cours.

Le PLU de Trenal répond ainsi aux orientations n°1 et 4 du 1^{er} plan d'action :

- Orientation n°1 : Pour des bâtiments durables et un aménagement du territoire maîtrisé
- Orientation n°4 : Vers une énergie locale et durable (qui aborde la promotion de la filière solaire et la question du mix énergétique).